



OPTION

MAINTENANCES

VEHICULES LEGERS

ELECTRIQUES



MOBILITE

URBAINE

Extrait du
REFERENTIEL

Lycée professionnel
Claude Chappe
92000 Nanterre

SEPTEMBRE 2020

(1^{ÈRE} ÉDITION)

SOMMAIRE

- Préambule page 3
- La fiche formation page 4
- Le cadre de formation..... page 5
- Référentiel de compétences :
 - Activités/unités de compétences/blocs de compétences..... page 6
 - Savoirs associés aux unités de compétences..... page 7 à 13
- Annexes : page 14

PRÉAMBULE

Objectif de la formation

Cette Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté d'insertion après l'obtention d'un diplôme de niveau V ou IV .

- spécialisation dans les activités de maintenance des véhicules urbains électriques,
- acquisition de compétences indispensables dans ce domaine technique et dans les relations clients.

Cette FCIL constitue **une mesure d'insertion directe dans l'emploi.**

Selon l'arrêté du 14 février 1985 (en vigueur en septembre 2020) portant sur la création des FCIL « Elle constitue une action d'adaptation à l'emploi ou un complément de formation initiale à finalité professionnelle .

Public concerné :

Elle s'adresse aux jeunes :

- issus de la voie professionnelle, **et titulaires d'un diplôme professionnel** du niveau V
- titulaires d'un BAC général ou technologique.

Champ d'activité

Cette formation s'inscrit dans le champ de l'insertion professionnelle ; elle permet en tenant compte des **besoins** de l'environnement socio-économique de faciliter l'entrée dans la vie active. Elle est en partie une formation alternée qui repose sur une alternance très forte entre l'établissement scolaire et les entreprises dans une véritable démarche de partenariat.

Modalités d'accès

- Etre âgé de 16 à 25 ans,
- Etre **titulaire d'un diplôme professionnel** de niveau V ou du baccalauréat.

LA FICHE FORMATION

Intitulé du poste :

Technicien de maintenance en véhicule urbain léger électrique.

Objet :

Réalisation d'activités de maintenance des véhicules léger urbain à assistance électrique

Contenu :

- 1) Activités techniques :
 - a. Réalisation des interventions de maintenance préventive relevant de l'entretien courant et périodique des cycles, patinette, gyro-roue, planche, etc..
 - b. Réalisation d'intervention de maintenance corrective de ces mêmes véhicules incluant des contrôles et mesures de grandeurs avec les appareils adaptés.
Les opérations de maintenance mentionnées ci-dessous sont réalisées dans le cadre de procédures prédéfinies et des normes de sécurité. Elles peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements adaptés.
 - c. Assemblage et réglage de ces véhicules neufs et occasions, visant la préparation à la route.

- 2) Formation à habilitation sur véhicules électrique norme NF C18-550
 - a. Exécuter des travaux d'ordre non électrique sur des véhicules électriques B0L
 - b. Exécuter des travaux d'ordre électrique hors tension sur des véhicules électriques B1L et B2L

- 3) Organisation et gestion de la maintenance
 - a. Organisation de la maintenance :
 - Utilisation de la documentation technique ;
 - Agencement et entretien du poste de travail/outillage ;
 - Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.
 - b. Gestion de la maintenance :
 - Etablissement de tout document d'atelier utile ;
 - Conseils d'utilisation à la clientèle.

LE CADRE DE LA FORMATION

Les objectifs et contenus de formation seront déclinés par le centre de formation, à partir des compétences visées et des savoirs associés, en lien avec les activités attendues par les professionnels et en prenant en compte le niveau de formation des candidats au début de la formation.

Caractéristique de la formation

Un positionnement des compétences à acquérir sera effectué au début de la formation.
Une évaluation par compétence sera réalisée tout au long de la formation.

Durée de la formation :

Durée total de la formation	905 heures
Durée de période de formation en entreprise	455 heures
Durée totale en centre de formation	450 heures
Décomposition :	
Enseignements professionnels mécanique	306 heures
Enseignements professionnels électrique	108 heures
Enseignement accueil clientèle	18 heures
Enseignement anglais technique	18 heures

Modalité de la formation centre /entreprise (cf exemple de calendrier en annexe) :

Période de formation	D'octobre à juin inclus
1 ^{ère} période en centre de formation	D'octobre à décembre inclus
2 ^{ème} période Alternance 1 semaine / 1 semaine entre le centre de formation et l'entreprise	De janvier à mai inclus
3 ^{ème} période En entreprise	Juin

Les candidats auront un statut scolaire d'étudiant et dans ce cadre bénéficieront de tous les congés scolaires de la zone C.

ACTIVITÉS

Assemblage et réglage de ces véhicules neufs et occasions, visant la préparation à la route.
Utilisation de la documentation technique ;
Agencement et entretien du poste de travail/outillage ;
Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

Réalisation des interventions de maintenance préventive relevant de l'entretien courant et périodique des véhicules électriques.
Agencement et entretien du poste de travail/outillage .

Réalisation d'intervention de maintenance corrective de ces mêmes véhicules incluant des contrôles et mesures de grandeurs avec les appareils adaptés.
Agencement et entretien du poste de travail/outillage ;

Application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise
Etablissement de tout document d'atelier utile ;
- Conseils d'utilisation à la clientèle

Formation à habilitation sur véhicules électrique norme NF C18-550

UNITÉS DE COMPÉTENCES

UC1 : Identifier les éléments constitutifs du véhicule et les éléments à assembler.

UC2 : Préparer le cadre au montage, monter et régler si besoin les éléments de direction.

UC3 : Monter et régler le système de transmission, de vitesse et équipements liés.

UC4 : Monter et régler les systèmes de freinage

UC5 : Monter et régler les roues.

UC6 : Monter et régler les éléments de la périphérie, les équipements et procéder aux finitions.

UC7 : Réaliser les opérations de maintenance sur les véhicules.

UC8 : Réaliser l'entretien courant et périodique.

UC9 : Réaliser l'entretien d'un véhicule électrique

UC10 : Restituer le véhicule et apporter des conseils sur l'entretien.

UC11 : Exécuter des travaux d'ordre non électrique et électrique sur des véhicules électriques B0L, B1L et B2L

UC12 : Consignation BCL

BLOCS DE COMPÉTENCES

Préparation et montage d'un véhicule électrique

Interventions après-vente sur véhicules électriques